**ACCORD-CADRE n°24-16-DSSE-SUPCOOP**

**Cadre de réponse technique**

table des matieres

[Introduction 3](#_Toc203573635)

[CRITÈRE 1 : VALEUR TECHNIQUE DE L’OFFRE 4](#_Toc203573636)

[Sous-critère 1 : *Organisation du projet* 4](#_Toc203573637)

[Sous-critère 2 : *Équipe dédiée* 4](#_Toc203573638)

[CRITÈRE 3 : SÉCURITÉ 4](#_Toc203573639)

[CRITÈRE 4 : RSE 5](#_Toc203573640)

[Sous-critère 1 : *Qualité du dispositif social* 5](#_Toc203573641)

[Sous-critère 2 : *Qualité des propositions environnementales* 5](#_Toc203573642)

Introduction

[Le soumissionnaire n’est pas tenu de reprendre dans son offre cette partie « introduction » ainsi que tous les paragraphes introductifs présentant les instructions de rédaction, en bleu dans le document publié].

Ce document constitue l’offre du candidat. En cas de contradictions avec d’autres documents de l’offre, le présent CRT prévaut en application de l’article 4.7 du CCP.

Il permet la notation des critères portant sur la valeur technique de l’offre rappelés dans le tableau ci-dessous. Il détaille pour chaque partie, le format à respecter et les instructions en matière de contenu à fournir par le soumissionnaire pour établir son offre technique.

**Le soumissionnaire est tenu de respecter strictement l’organisation de ce cadre ainsi constitué et de répondre à son intégralité. En particulier, le document ne peut dépasser 8 pages (hors pages de garde, table des matière, introduction et hors annexes : cas pratiques et dossier de compétences).**

Le soumissionnaire peut intégrer d’éventuels renvois à d’autres documents de son offre. Le cas échéant, celles-ci devront être explicitement référencées dans le cadre de réponse (document, numéro de page…). Tout élément de l’offre non référencé dans le présent cadre peut ne pas être pris en compte dans l’évaluation de l’offre. Par ailleurs, en cas de contradiction entre les éléments du corps du cadre de réponse et les documents annexes, les éléments du cadre de réponse prévalent

|  |  |
| --- | --- |
| ***CRITÈRE 1 : QUALITÉ TECHNIQUE*** | **55 %** |
| ***Sous-critère 1 : organisation du projet :***  *Organisation du projet, méthodes, outils, assurance qualité et atouts du candidat pour le différentes prestations identifiées* | 15 % |
| ***Sous critère 2 : équipe dédiée (+ annexe 2) :***  *Dimensionnement, expertise et garanties de maintien des ressources dédiées à l’exécution du marché :*  *Au regard de l’adéquation des ressources au contexte de l’Amue, expériences dans des projets similaires, organisation de l’équipe projet et garanties en termes de dispo et maintien des compétences de l’équipe dédiée* | 15 % |
| ***Sous-critère 3 : Cas pratique (annexe 1)*** | 30 % |
| ***CRITÈRE 3 : SÉCURITÉ*** *Jugé sur le plan assurance sécurité dans lequel il décrit les mesures de sécurité mises en œuvre sur l’organisation des prestations* | **10 %** |
| ***CRITÈRE 4 : RSE*** | **5 %** |
| ***Sous-critère 1 : qualité du dispositif social*** | 2,5 % |
| ***Sous-critère 2 : qualité des propositions environnementales*** | 2,5 % |

CRITÈRE 1 : VALEUR TECHNIQUE DE L’OFFRE

Sous-critère 1 : *Organisation du projet*

Sous-critère 2 : *Équipe dédiée*

# CRITÈRE 3 : SÉCURITÉ

Le candidat fournit son plan assurance sécurité dans lequel il décrit les mesures de sécurité mises en œuvre sur l’organisation des prestations.

Il y précisera les outils matériels, méthodes et procédures mises en œuvre pendant l’exécution du marché.

Il précisera notamment :

* Les mesures prises concernant la protection des données à caractère personnel ;
* Les dispositifs qu’il préconise pour échanger de façon sécurisée avec l’Amue ;
* Les dispositifs assurant la protection physique de ses locaux ;
* Les dispositifs visant à sécuriser ses ressources informatiques ;
* Les dispositifs organisationnels internes de management de la sécurité ;
* Les dispositifs de gestion de la sécurité avec les sous-traitants ;
* La gestion des incidents, des alertes, de la continuité de l’activité ;
* …

CRITÈRE 4 : RSE

Sous-critère 1 : *Qualité du dispositif social*

Sous-critère 2 : *Qualité des propositions environnementales*